

## **7 FORMATION**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**SIEGE SOCIAL : 7 RUE THEODORE MONOD**

**93140 BONDY**

**AU CAPITAL DE 500 EUROS**

**R.C.S. BOBIGNY 917 805 095**

---

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 JUIN 2024**

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures,

Madame SIDIBE Biya, associée unique de la société 7 FORMATION a été appelé sur convocation de la Présidence à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement d'objet social et modification corrélative des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'associée unique décide de changer de modifier, à compter du 20 juin 2024, l'objet social pour :

Organisme de formation : Formation professionnelle continue pour adultes, Centre de récupération de point, Test psychotechnique, Centre de sensibilisation à la sécurité routière, centre de formation en apprentissage et alternance.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

#### **« ARTICLE 6 – OBJET SOCIAL**

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Organisme de formation : Formation professionnelle continue pour adultes, Centre de récupération de point, Test psychotechnique, Centre de sensibilisation à la sécurité routière, centre de formation en apprentissage et alternance. »

Le reste de l'article sans changement.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Madame SIDIBE Biya

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.